



LIGNES DIRECTRICES SUR L'UTILISATION DES FONDS

Ces lignes directrices ont pour but d'aider les membres Lions, les clubs et les districts (districts simples, sous-districts et districts multiples) à suivre le règlement sur l'utilisation des fonds, adopté par le conseil d'administration international. Ces lignes directrices s'ajoutent au règlement sur l'utilisation des fonds et ne sont pas censées remplacer le règlement adopté par le conseil d'administration international. Les Lions sont encouragés à examiner le règlement sur l'utilisation des fonds ainsi décrit en détail et affiché sur le site Internet du Lions Clubs International www.lionsclubs.org ou peuvent interroger la division juridique à legal@lionsclubs.org ou téléphoner au 630-203-3847. **Il doit être noté que ces lignes directrices n'ont pas pour objet de fournir de conseils juridiques ou fiscaux.** Les questions et réponses qui suivent concernent typiquement les organisations sans but lucratif mais peuvent ne pas être tout à fait conformes à toutes les lois locales, qui peuvent inclure des exigences différentes. Pour poser d'autres questions ou obtenir d'autres conseils sur l'utilisation des fonds et les lois de votre juridiction, veuillez consulter des juristes ou spécialistes locaux des lois fiscales.

Questions & réponses typiques

Biens

1. **Un Lions club récolte des fonds en faisant la quête auprès du grand public pour construire un centre communautaire. Est-ce que l'édifice peut être utilisé pour tenir des réunions Lions aussi bien que pour la communauté ?** Oui, à condition que l'édifice soit utilisé principalement pour la communauté, le club peut l'utiliser pour tenir ses réunions.
2. **Notre Lions club est le propriétaire d'un immeuble qu'il avait reçu comme don de la part de la municipalité. Pouvons-nous trouver des locataires pour l'immeuble et garder le bénéfice dans notre compte administratif ?** Cela dépend des circonstances dans lesquelles l'immeuble a été offert comme don et s'il existe des contraintes quant à son utilisation. Cependant, il est possible d'utiliser le revenu provenant de la location d'un immeuble dont les Lions sont les propriétaires et de les déposer dans le compte administratif.
3. **Le Lions club est le propriétaire d'un immeuble et permet aux scouts (ou à d'autres groupes communautaires) de l'utiliser à titre gracieux. Pouvons-nous utiliser les fonds du compte public pour faire nettoyer l'immeuble après son utilisation par ces groupes ?** Oui, vous pouvez utiliser les fonds publics pour régler les dépenses reliées directement à l'utilisation par le grand public de l'immeuble.

4. **Notre Lions club est le propriétaire d'un immeuble à usages multiples où nous tenons des collectes de fonds publiques, que nous offrons gratuitement à d'autres organisations communautaires et louons pour des manifestations privées, et où nous tenons des réunions Lions. Pouvons-nous utiliser des fonds publics pour régler le coût de la maintenance et de l'entretien ?** Oui, vous pouvez utiliser une portion calculée au pro rata des fonds, correspondant au pourcentage d'utilisation de l'immeuble par le grand public.
5. **Le Lions club maintient un parc public. Pouvons-nous utiliser des fonds publics pour entretenir le parc public ?** Oui, parce que le parc existe pour le grand public, il est permis d'utiliser des fonds publics pour l'entretenir.
6. **Notre Lions club est le propriétaire d'un club-house et tient à le vendre. Est-ce que le bénéfice de la vente est considéré comme étant des fonds publics ?**
La dissolution des biens d'un club doit se faire conformément aux lois locales de la juridiction dans laquelle le club est situé. De nombreuses juridictions ont des exigences particulières, suivant le caractère de l'organisation. Pour cette raison, il est bon de solliciter des conseils juridiques concernant les exigences locales qui peuvent éventuellement s'appliquer à votre cas. En général, si les fonds récoltés auprès du grand public ont été utilisés pour acheter et/ou maintenir la propriété, le revenu provenant de la vente de la propriété est considéré comme étant des fonds publics. Si des fonds administratifs ont été utilisés pour acheter/maintenir la propriété, il est possible que les membres aient droit à une portion calculée au pro rata de la propriété / du bénéfice ou que ceux-ci soit utilisés comme fonds publics.

Frais d'exploitation

7. **Notre Lions club s'est procuré une assurance responsabilité civile, avec une couverture comme caution en cas de comportement criminel, pour protéger le club et les officiels du club contre les pertes résultant d'actes frauduleux. Quels fonds peuvent être utilisés pour acheter cette assurance ?** Cette assurance est considérée comme une dépense administrative et doit être réglée au moyen d fonds administratifs.
8. **Notre Lions club a acheté une couverture générale supplémentaire et une couverture pour la responsabilité liée à l'alcool, pour notre collecte de fonds annuel. Quels fonds peuvent être utilisés pour acheter cette assurance ?** Cette assurance est une dépense liée directement à la collecte de fonds et les fonds publics peuvent être utilisés.
9. **Notre Lions club a acheté une assurance contre les accidents dans le cadre du programme d'assurance supplémentaire. Quels fonds peut-on utiliser pour régler cette dépense ?** Cette assurance en cas d'accidents est considérée comme une dépense administrative et doit donc être réglée avec des fonds administratifs.

10. **Notre Lions club envisage de se constituer en société. Peut-on utiliser les fonds publics pour régler les frais juridiques et d'enregistrement pour nous constituer en société ?** Non, celle-ci est considérée une dépense administrative qui doit être réglée avec des fonds administratifs.
11. **Notre Lions club a décidé de créer une fondation Lions séparée. Pouvons-nous utiliser des fonds publics pour régler les frais de démarrage liés à la création de l'entité juridique ?** Non, il s'agit d'une dépense administrative qui doit être réglée avec des fonds administratifs. Par contre, les fonds publics peuvent être offerts à la fondation pour soutenir les buts charitables de celle-ci.
12. **Notre Lions club a reçu un legs important et aimerait créer un fonds de dotation permanent permettant d'offrir des bourses scolaires. Quels fonds pouvons-nous utiliser pour régler les dépenses liées à l'établissement du fonds de dotation et les frais permanents de gestion de ce fonds ?** En général, les frais d'exploitation du fonds de dotation peuvent être réglés en utilisant le capital de la dotation. Cependant, les lois reliées aux fonds de dotation et la question quant à leur utilisation pour régler les frais d'exploitation varient selon les juridictions et il est donc nécessaire de solliciter des conseils juridiques et/ou fiscaux locaux.
13. **Notre Lions club a acheté une assurance de biens immeubles pour notre clubhouse, qui est utilisé par le club et par le grand public. Peut-on utiliser des fonds publics pour acheter cette assurance ?** Un pourcentage calculé au pro rata des fonds publics, correspondant au pourcentage d'utilisation par le grand public, peut être utilisé pour acheter cette assurance. Par exemple, si l'édifice est utilisé 60 % du temps pour le bien du grand public, 60 % du coût de l'assurance peuvent être réglés en utilisant les fonds publics.

Avantages pour les Lions ou membres de famille

14. **Récemment, un membre de notre Lions club a perdu sa maison dans un incendie. Pouvons-nous utiliser des fonds publics pour l'aider ?** L'utilisation des fonds publics pour aider un membre du Lions club est interdite. Par contre, les membres du club, individuellement, peuvent offrir des dons personnels pour l'aider.
15. **La soeur d'un membre de notre Lions club vient de perdre sa maison pendant des inondations. Pouvons-nous utiliser des fonds publics pour l'aider ?** Les fonds publics ne peuvent pas être utilisés pour offrir une aide personnelle à un Lion. A condition que le membre ne bénéficie pas personnellement de la transaction financière, un membre de sa famille qui ne dépend pas de lui peut avoir le droit de recevoir de fonds publics du club.

16. **Notre ville vient de subir des inondations catastrophiques et de nombreux Lions, comme d'autres habitants de la communauté, ont subi des pertes très graves de leurs maisons. Pouvons-nous utiliser des fonds publics pour aider la communauté, qui inclut les Lions touchés ?** Les fonds publics peuvent être utilisés pour aider la communauté, y compris les membres Lions touchés, en cas de désastres, à condition que les membres remplissent les mêmes conditions d'admissibilité que pour le déboursement des fonds et de l'aide.
17. **Un des membres de notre club a besoin d'une greffe cardiaque. Pouvons-nous organiser une collecte de fonds en son nom pour récolter de l'argent et l'aider à régler le coût de l'intervention chirurgicale ?** Non, ce serait considéré comme un bienfait privé au profit d'un membre. Par contre, les membres du club, individuellement, peuvent faire des dons personnels pour l'aider ou demander à d'autres personnes de lui faire des dons personnels.
18. **Un membre de notre Lions club vient de perdre son emploi et a des difficultés financières. Pouvons-nous lui prêter de l'argent du fonds public pour l'aider ?** Non, ce serait considéré comme un bienfait privé au profit d'un membre Lions.
19. **Notre Lions club souhaite établir un fonds pour offrir des bourses scolaires aux enfants et petits-enfants des membres Lions. Pouvons-nous récolter des fonds auprès du grand public pour l'alimenter ?** Les fonds publics ne peuvent pas être utilisés pour offrir une aide personnelle à un Lion. A condition que le membre ne bénéficie pas personnellement de la transaction financière, un petit-enfant qui ne dépend pas de lui peut avoir le droit de recevoir de fonds publics du club. Si le club veut établir des bourses au profit du grand public, il peut inclure les membres de la famille aussi bien que le grand public à condition que les bénéficiaires remplissent les conditions d'attribution et soient choisis par un groupe (comme par exemple l'école) qui fonctionne en dehors du contrôle du Lions club.

Collectes de fonds publics vs. collectes de fonds privées de Lions

20. **Notre club organise un tournoi de golf et nous vendons des billets aux Lions et au grand public. Les Lions recevront un billet bleu et les membres du grand public recevront un billet jaune. Pouvons-nous utiliser le bénéfice de la vente de billets aux Lions (attesté par les billets bleus) comme fonds administratifs ?** Non, dès que la manifestation est ouverte au grand public, le bénéfice est considéré comme étant des fonds publics.
21. **Nous allons tenir un dîner Lions et y inviter tous les Lions clubs du district. Pouvons-nous utiliser le bénéfice de la vente des billets d'admission au dîner comme fonds administratifs ?** Oui, parce que la manifestation est réservée exclusivement aux membres Lions, le bénéfice peut être désigné comme fonds administratifs aussi bien que publics.

22. **Notre Lions club va travailler dans la zone des ventes au match local de football et se fera payer un pourcentage des ventes par le stade. Pouvons-nous désigner ce paiement à nos fonds administratifs ?** Oui, à condition que ce soit précisé dans l'accord entre le stade et votre club **et** que le nom et l'emblème Lions ne soient pas visibles sur les panneaux ou vêtements des Lions qui travaillent à cet événement.
23. **Notre Lions club peut-il accepter un legs personnel d'un membre (non Lions) du grand public et le désigner à nos fonds administratifs ?** Oui, si le legs est reçu avec des instructions spécifiques disant que les fonds doivent être utilisés pour les buts administratifs du club.
24. **Notre Lions club souhaite récolter des fonds pour construire un nouveau club-house de Lions. Si nous annonçons que les fonds doivent être utilisés pour le club-house et nos buts administratifs, est-ce que cela est permis ?** Non. Si le club-house est destiné principalement à l'utilisation privée par les Lions, les fonds doivent provenir des Lions et non pas du grand public, quelle que soit la manière de l'annoncer.
25. **Un Lions club parraine un événement comme par exemple une exposition d'antiquités. Il obtient une salle d'exposition et organise la participation d'experts chargés d'évaluer la valeur des articles qui y sont apportés par les Lions et les non Lions. Un forfait ou un tarif par article sera facturé pour l'évaluation et les Lions recevront un pourcentage de ce tarif. Dans quels buts pouvons-nous utiliser ces fonds ?** Il s'agit d'une manifestation Lions pour le grand public et le bénéfice net est donc considéré des fonds publics.
26. **Un Lions club offre de la nourriture gratuite aux participants (et est connu pour cela) pendant une collecte de fonds au profit d'une cause non Lions, comme la course de 5k organisée par la société de lutte contre le cancer. Certains participants veulent offrir un don pour la nourriture. Si le club installe une boîte pour récolter les dons sur la table, que doit-il faire avec l'argent ainsi récolté ? Que faire si les gens donnent simplement de l'argent au club, sans instructions ?** Que les fonds soient mis dans une boîte ou remis en personne aux Lions par les participants, les fonds sont considérés des fonds publics. Il y a lieu de noter que le coût de la nourriture achetée pour la course peut être réglé en utilisant les fonds publics du club dans cette circonstance particulière.

Intérêt / Investissement des fonds publics.

27. **Si notre Lions club investit ses fonds publics, pouvons-nous utiliser l'intérêt pour couvrir nos frais administratifs ?** Non, l'intérêt provenant des placements est considéré fonds publics.

28. **Pendant combien de temps notre Lions club peut-il investir des fonds publics avant de les dépenser ?** Les fonds doivent être dépensés avant la fin de l'exercice pendant lequel ils ont été reçus, à moins d'avoir été alloués à des projets à long terme.

Autres questions :

29. **Notre Lions club vend des publicités dans ses calendriers. Pouvons-nous utiliser le bénéfice de la vente des publicités comme fonds administratifs ?**
Oui, mais le revenu provenant de la vente des publicités peut être considéré un revenu commercial non relié et peut être sujet aux impôts sur le revenu nationaux et/ou provinciaux. Veuillez consulter un juriste ou conseiller fiscal local pour avoir de plus amples détails sur le revenu commercial non relié aux buts de l'organisation.
30. **Peut-on garder les fonds administratifs et les fonds publics dans le même compte courant à la banque ?** Oui, à condition de noter en détail les versements et dépenses en distinguant entre les deux catégories.
31. **Notre Lions club est le parrain d'un Leo club. Pouvons-nous utiliser des fonds publics pour régler les droits de charte du Leo club ?** Oui, un Leo club est considéré un projet du Lions club et il est donc permis d'utiliser les fonds publics pour soutenir le Leo club.
32. **Nous aimerions envoyer les membres du Leo club à la convention internationale. Pouvons-nous utiliser des fonds publics pour régler les frais d'inscription et de voyage des étudiants qui se rendent à la convention ?** Non, ce serait considéré comme un bienfait privé au profit des Leos et des Lions.

Résumé sous forme de tableau

Comment les fonds sont collectés	Utilisés pour des projets publics ? (Compte "activités")	Utiliser pour les frais administratifs ? (Compte administratif)
Administratifs – cotisations, location, amendes, revenu des publicités	Oui	Oui
Publics – toute collecte de fonds ouverte au grand public, contributions et legs du public	Oui	Non *

Intérêt – accumulé des investissements financés par les dons du grand public	Oui	Non *
<p><i>Dépenses liées directement aux collectes de fonds. Les dépenses liées directement à une collecte de fonds publique peuvent être déduites du bénéfice qui en résulte, afin de rembourser les fonds administratifs utilisés pour la tenir.</i></p> <p><i>Biens des Lions. Si le Lions club (ou le district) est le propriétaire de biens utilisés pour satisfaire les besoins de la communauté générale, un pourcentage calculé au pro rata du bénéfice obtenu grâce à l'utilisation des biens peut être utilisé pour régler les frais d'exploitation de ces biens.</i></p>		